



OACI

Doc 9303

Documents de voyage lisibles à la machine

Huitième édition, 2021

Partie 4 : Spécifications pour les passeports lisibles
à la machine (PLM) et autres DVLM de format TD3



Approuvé par la Secrétaire générale et publié sous son autorité

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE



| OACI

Doc 9303

Documents de voyage lisibles à la machine

Huitième édition, 2021

Partie 4 : Spécifications pour les passeports lisibles
à la machine (PLM) et autres DVLM de format TD3

Approuvé par la Secrétaire générale et publié sous son autorité

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Publié séparément en français, en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol et en russe par l'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
999, boul. Robert-Bourassa, Montréal (Québec) H3C 5H7 Canada

Le site www.icao.int/security/mrtd permet de télécharger les documents et d'obtenir des renseignements supplémentaires.

Doc 9303, Documents de voyage lisibles à la machine
Partie 4 — Spécifications pour les passeports lisibles
à la machine (PLM) et autres DVLM de format TD3

Commande n° : 9303P4
ISBN 978-92-9265-451-1 (version imprimée)

© OACI 2021

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, de stocker dans un système de recherche de données ou de transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, un passage quelconque de la présente publication, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

AMENDEMENTS

La parution des amendements est annoncée dans les suppléments au *Catalogue des produits et services*. Le Catalogue et ses suppléments sont disponibles sur le site web de l'Organisation à l'adresse suivante : www.icao.int.
Le tableau ci-dessous est destiné à rappeler les divers amendements.

RELEVÉ DES AMENDEMENTS ET DES RECTIFICATIFS

AMENDEMENTS		
N°	Date	Inscrit par

RECTIFICATIFS		
N°	Date	Inscrit par

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des éléments qui y figurent n'impliquent de la part de l'OACI aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1. PORTÉE.....	1
2. CONSTRUCTION ET DIMENSIONS DU PLM ET DE SA PAGE DE RENSEIGNEMENTS.....	1
2.1 Construction.....	1
2.2 Dimensions nominales de la page de renseignements du PLM.....	1
2.3 Tolérances applicables aux bords de la page de renseignements du PLM	1
2.4 Marges de la page de renseignements du PLM.....	2
2.5 Épaisseur de la page de renseignements du PLM.....	2
2.6 Dimensions du PLM.....	3
3. DISPOSITION GÉNÉRALE DE LA PAGE DE RENSEIGNEMENTS DU PLM	4
3.1 Zones du PLM.....	4
3.2 Contenu et usage des zones	5
3.3 Souplesse dimensionnelle des zones I à V.....	8
4. CONTENU DE LA PAGE DE RENSEIGNEMENTS DU PLM	12
4.1 Zone d'inspection visuelle (ZIV) (zones I à VI).....	12
4.2 Zone de lecture automatique (ZLA) (zone VII).....	17
4.3 Représentation de l'État émetteur ou de l'organisation émettrice et de la nationalité du titulaire dans la ZLA et la ZIV	25
5. RÉFÉRENCES (NORMATIVES).....	25
APPENDICE A À LA PARTIE 4 (INFORMATIF) — EXEMPLES DE PAGE DE RENSEIGNEMENTS D'UN PLM PERSONNALISÉ.....	App A-1
APPENDICE B À LA PARTIE 4 (INFORMATIF) — CONSTRUCTION DE LA ZLA DE LA PAGE DE RENSEIGNEMENTS DU PASSEPORT.....	App B-1

1. PORTÉE

La Partie 4 définit des spécifications pour les passeports lisibles à la machine (PLM) et autres DVLM de format TD3. Par souci de concision, le terme PLM est employé dans la présente partie mais, sauf indication contraire, les spécifications du présent document s'appliquent également à tous les autres DVLM de format TD3. La Partie 4 doit être lue en parallèle avec les parties suivantes du Doc 9303 :

- Partie 1 — *Introduction* ;
- Partie 2 — *Spécifications pour la sécurité de la conception, de la fabrication et de la délivrance des DVLM* ;
- Partie 3 — *Spécifications communes à tous les DVLM*.

Ensemble, ces spécifications permettent l'échange mondial de données de DVLM tant par des moyens de lecture visuelle (oculaire) que de lecture par machine (reconnaissance optique des caractères).

Les Parties 9 à 12 du Doc 9303 contiennent des spécifications supplémentaires sur l'échange mondial de données électroniques contenues dans les DVLM-e et les DVOLM-e.

2. CONSTRUCTION ET DIMENSIONS DU PLM ET DE SA PAGE DE RENSEIGNEMENTS

2.1 Construction

Le PLM doit avoir la forme d'un livret constitué d'une couverture et de huit pages au minimum, parmi lesquelles une page de renseignements sur laquelle l'État émetteur ou l'organisation émettrice inscrit les données personnelles relatives au titulaire du document et des données sur la délivrance et la validité du PLM. Aucune page supplémentaire ne doit être ajoutée au PLM après sa délivrance.

2.2 Dimensions nominales de la page de renseignements du PLM

Les dimensions nominales sont celles qui sont spécifiées dans l'ISO/IEC 7810:2019 (hormis l'épaisseur) pour la carte de format TD3, à savoir :

125,0 mm (4,921 in) de largeur x 88,0 mm (3,465 in) de hauteur.

2.3 Tolérances applicables aux bords de la page de renseignements du PLM

Les bords de la page de renseignements après finition doivent se trouver dans l'espace circonscrit par les rectangles concentriques suivants, comme le montre la Figure 1.

Rectangle intérieur : 87,25 mm × 124,25 mm (3,44 in × 4,89 in)

Rectangle extérieur : 88,75 mm × 125,75 mm (3,49 in × 4,95 in)

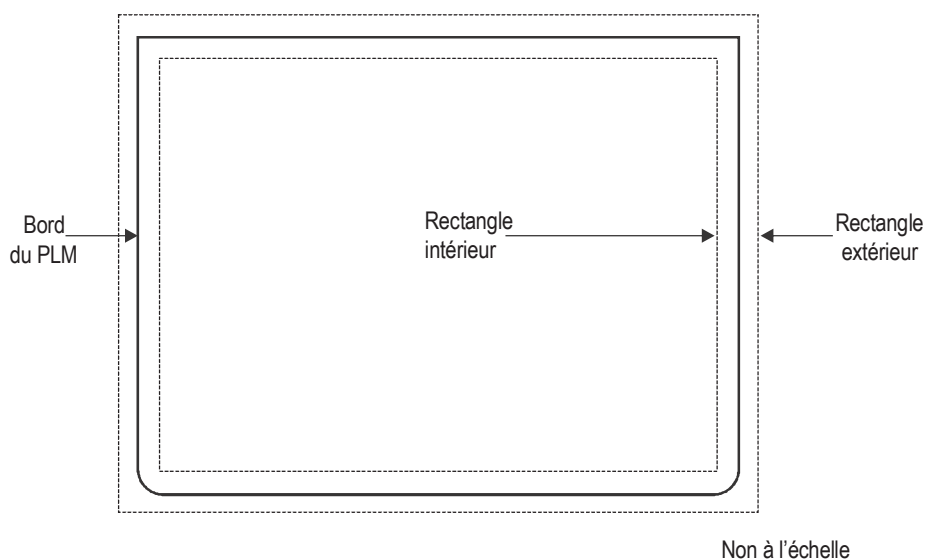


Figure 1. Illustration dimensionnelle de la page de renseignements du PLM

2.4 Marges de la page de renseignements du PLM

Les spécifications dimensionnelles se rapportent aux limites extérieures de la page de renseignements du PLM. Une marge de 2,0 mm (0,08 in) le long des bords gauche, droit et supérieur doit être laissée vierge de données, comme le montre la Figure 2. La position des données dans la zone de lecture automatique (ZLA) est indiquée à la Figure 3.

2.5 Épaisseur de la page de renseignements du PLM

L'épaisseur, y compris toute finition (film de sécurité, par exemple), doit être :

- Minimum :

Il n'est pas spécifié d'épaisseur minimale. Toutefois, les États doivent noter que les matériaux actuellement disponibles ne permettent pas d'avoir une page de renseignements suffisamment robuste si l'épaisseur est inférieure à 0,15 mm (0,006 in).

- Maximum :

0,90 mm (0,035 in).

L'épaisseur à l'intérieur de la zone de lecture automatique ne doit pas varier de plus de 0,10 mm (0,004 in).

Note générale.— La notation décimale employée dans ces spécifications est conforme à l'usage de l'OACI. Elle est différente de l'usage de l'ISO, qui est d'employer le point décimal (.) dans les mesures impériales et une virgule (,) dans les mesures métriques.

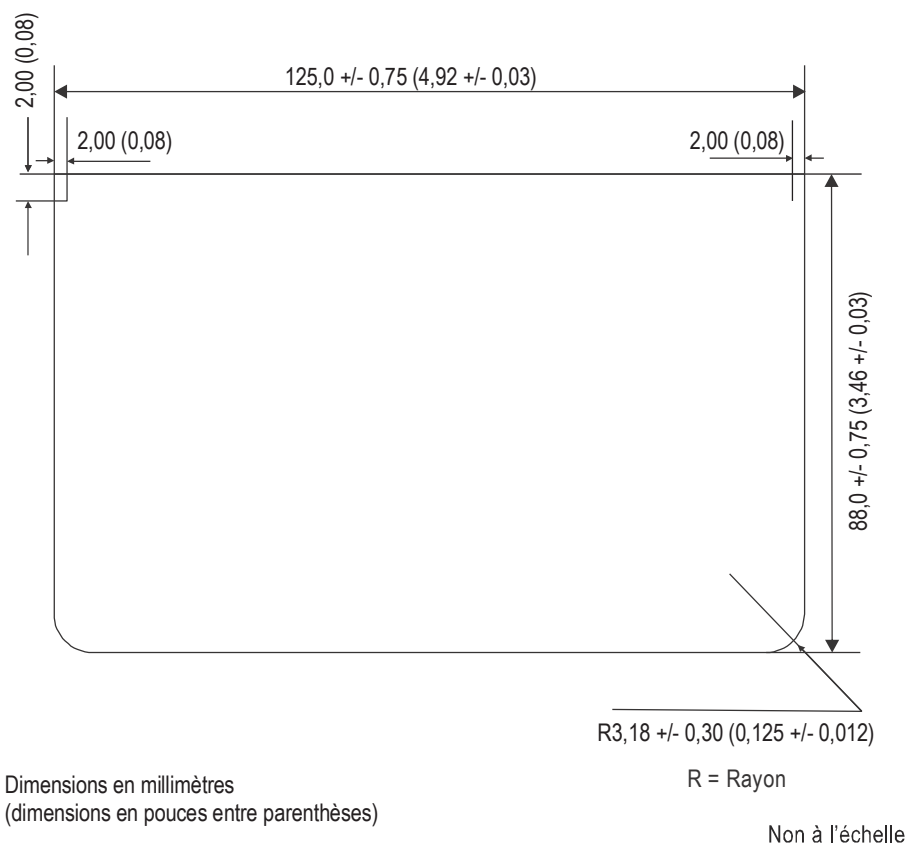
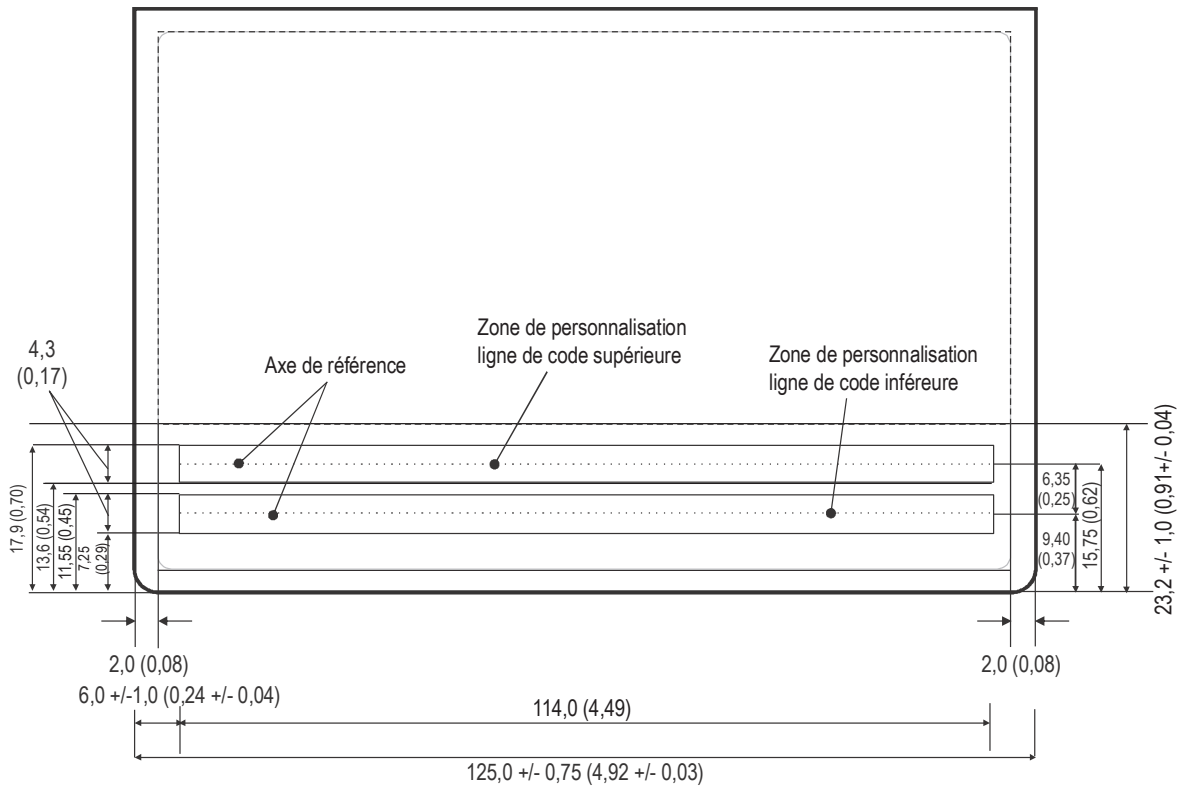


Figure 2. Marges des bords de la page de renseignements du PLM

2.6 Dimensions du PLM

Les dimensions spécifiées aux § 2.2 et 2.3 s'appliquent aussi au livret PLM. Si c'est nécessaire pour la reliure, la dimension de 88,0 mm (3,46 in) peut être augmentée.

La dimension de 88,0 mm (3,46 in) associée aux pages de données en polycarbonate (ou équivalent) comprend tout matériau de charnière, mesuré depuis le bas de la page de données jusqu'à la ligne de couture.



Dimensions en millimètres
(dimensions en pouces entre parenthèses)

Non à l'échelle

Figure 3. Schéma de la ZLA

3. DISPOSITION GÉNÉRALE DE LA PAGE DE RENSEIGNEMENTS DU PLM

La page de renseignements du PLM suit une disposition normalisée, afin d'en faciliter la lecture visuelle et la lecture par machine à l'échelle mondiale.

La page de renseignements du PLM devrait être une page intérieure suivant ou précédant immédiatement une page de garde, ou faire partie de la couverture du PLM. Si elle fait partie de la couverture, il faut veiller à ce que l'ensemble page de garde/couverture combiné aux moyens de personnalisation puisse résister aux attaques frauduleuses, en particulier le délaminage de la couverture. Si la page de renseignements ne fait pas structurellement partie de la couverture, la pratique recommandée est de la placer à la page 2 ou à l'avant-dernière page du PLM. Tout autre emplacement risque de poser des problèmes de lecture de la ZLA pendant l'inspection si le document doit être glissé dans l'appareil de lecture. La ZLA doit être située le long du bord extérieur du livret, parallèle au dos de celui-ci (voir les Figures 3 et 4).

3.1 Zones du PLM

Pour tenir compte de la diversité des exigences des lois et des usages des États et maximiser la normalisation dans le cadre de cette diversité, la page de renseignements du PLM est divisée en sept zones, comme suit :

3.1.1 Recto de la page de renseignements du PLM

Zone I	En-tête obligatoire
Zone II	Éléments de données personnelles, obligatoires et optionnels
Zone III	Éléments de données sur le document, obligatoires et optionnels
Zone IV	Signature ou marque habituelle du titulaire, obligatoire (original ou reproduction)
Zone V	Élément d'identification obligatoire
Zone VII	Zone de lecture automatique (ZLA), obligatoire

3.1.2 Verso de la page de renseignements du PLM ou une page adjacente

Zone VI	Éléments de données optionnels
---------	--------------------------------

3.2 Contenu et usage des zones

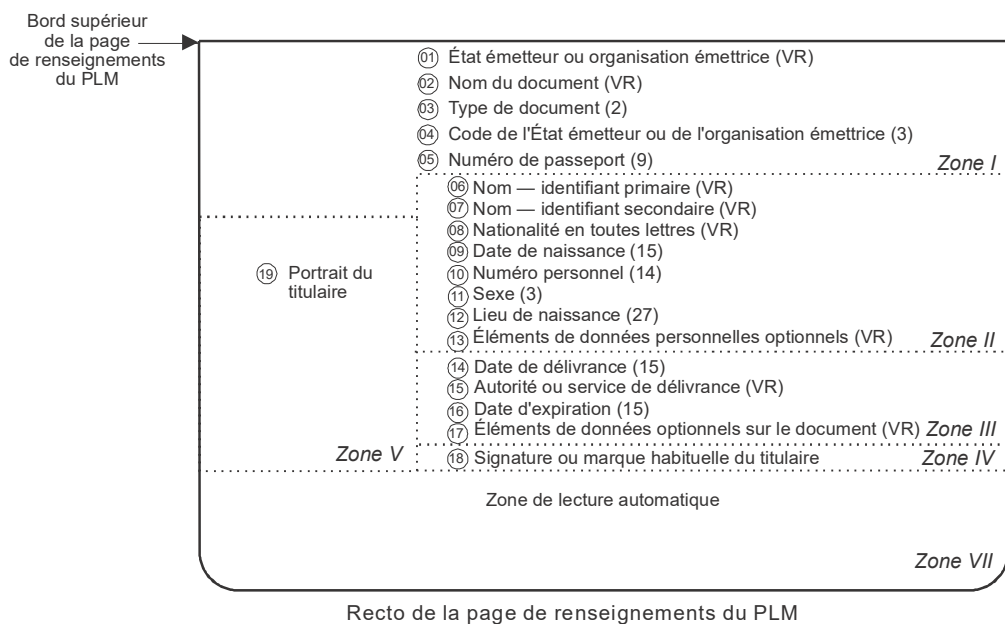
Les zones I à V qui, avec la zone VI, constituent la zone d'inspection visuelle (ZIV), et la zone VII, la ZLA, contiennent des éléments obligatoires présentés dans un ordre normalisé ; ces éléments sont les exigences minimales pour la page de renseignements du PLM. Les éléments optionnels des zones II, III et VI répondent aux divers besoins des États émetteurs et des organisations émettrices en permettant la présentation de données supplémentaires, à la discrétion de l'État émetteur ou de l'organisation émettrice, tout en assurant le niveau de normalisation souhaité. La Figure 4 indique l'emplacement des zones et l'ordre normalisé des éléments de données. La section 4 donne les spécifications pour l'impression des données sur la page de renseignements du PLM. Les Figures 8, 9 et 10 donnent des lignes directrices pour la disposition des zones I à V et l'ajustement de leurs spécifications dimensionnelles pour adapter les documents aux besoins des États émetteurs et des organisations émettrices. L'Appendice A donne quelques exemples de pages de renseignements d'un PLM personnalisé.

3.2.1 Zone IV — Emplacement de la signature ou de la marque habituelle du titulaire

Le champ 18, qui contient la signature ou la marque habituelle du titulaire (ou leur reproduction), doit normalement être placé dans la zone IV de la page de renseignements du PLM (voir la Figure 4). Si l'État émetteur ou l'organisation émettrice souhaite placer la signature ou la marque habituelle du titulaire sur une page autre que la page de renseignements, le champ 18 peut, comme il est spécifié dans le répertoire des éléments de données, être placé dans la zone VI au verso de la page de renseignements du PLM (voir Figure 5) ou sur la page adjacente à la page de renseignements. Dans ce cas, les dimensions des champs adjacents dans la zone d'inspection visuelle de la page de renseignements du PLM peuvent être augmentées.

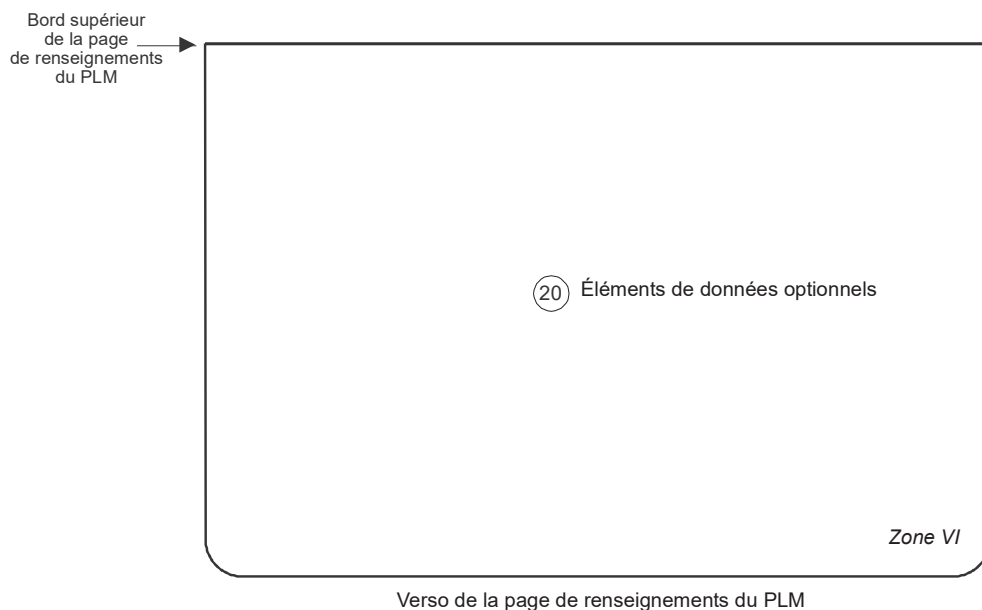
3.2.2 Zone V — Position du portrait du titulaire

Dans la zone V, le portrait du titulaire doit être à au moins 2,0 mm (0,08 in) du bord gauche de la page de renseignements du PLM. Les photographies apposées ou adhésives ne sont pas autorisées et ne doivent pas être utilisées. Le portrait doit plutôt être intégré dans la page de données personnelles au moyen d'une technique de personnalisation sécurisée.



Non à l'échelle

Figure 4. Ordre des éléments de données au recto de la page de renseignements du PLM



Non à l'échelle

Figure 5. Éléments de données au verso

Notes sur les Figures 4 et 5 :

Note 1.— (VR) = nombre variable de caractères.

Note 2.— (n) = nombre maximal ou fixe de caractères autorisé pour le champ.

Note 3.— O = numéro de champ.

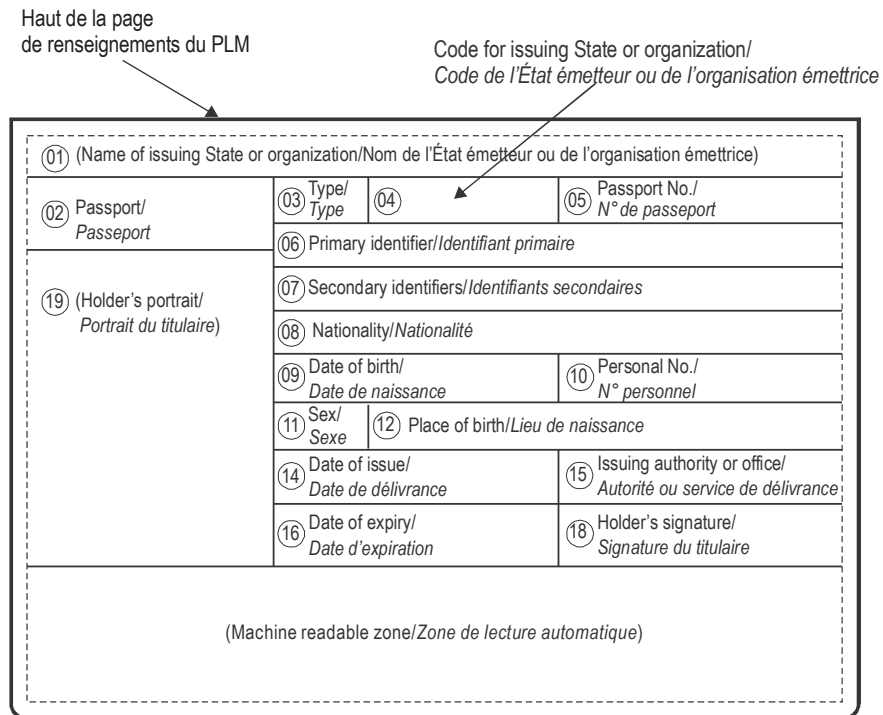
3.2.3 Éléments de données

Les éléments de données à inscrire dans les différentes zones, la préparation des zones et les lignes directrices pour leur disposition dimensionnelle doivent répondre à la description donnée à la section 4 de la présente partie.

3.2.4 Zones obligatoires

La page de renseignements du PLM doit contenir les zones I à III, la zone V et la zone VII. Si l'État émetteur ou l'organisation émettrice a pour usage d'omettre dans l'en-tête (zone I) les éléments obligatoires 01 et 02 (État émetteur ou organisation émettrice, en entier, et document, en entier), ces éléments de données doivent figurer sur une page adjacente ou précédente.

La zone IV doit être présente soit sur la page de renseignements, soit sur une page adjacente, et contenir la signature ou la marque habituelle du titulaire (original ou reproduction). À la discrétion de l'État émetteur ou de l'organisation émettrice, la signature du titulaire peut aussi être placée dans la zone VI, au verso de la page de renseignements du PLM. La zone V doit inclure l'élément ou les éléments d'identification personnelle, qui doivent comprendre un portrait du titulaire légitime seulement. À la discrétion de l'État émetteur ou de l'organisation émettrice, les champs du nom dans la zone II et la signature ou la marque habituelle du titulaire dans la zone IV peuvent déborder sur la zone V, pourvu que la reconnaissance des données ne soit compromise dans aucune des trois zones.



Non à l'échelle

Figure 6. Disposition nominale des éléments de données

Note 1.— Les champs de données optionnels 13 et 17 sont exclus de la pratique recommandée.

Note 2.— Les désignations correspondant aux noms des champs figurant dans l'illustration ci-dessus, à l'exception de celles qui sont entre parenthèses, doivent être imprimées sur le PLM.

Les éléments de données doivent figurer dans un ordre normalisé, comme le montrent les Figures 4 et 5. La Figure 6 est un schéma de la disposition nominale des éléments de données au recto de la page de renseignements du PLM et la Figure 7 montre un modèle de la position des champs des données personnalisés.

Les dimensions et les limites de la zone VII, la ZLA, sont fixes. La zone VII est conforme en hauteur à la ZLA définie pour tous les DVLM, de sorte que les lignes de données lisibles par machine se situent à l'intérieur de la zone de lecture effective (ZLE) spécifiée dans le Doc 9303-3.

Les éléments de données de la ZLA (zone VII) doivent être conformes au § 4.2.2 et à la Figure B-1 de l'Appendice B.

3.2.5 Zone d'éléments de données optionnels

La zone VI, qui peut se trouver au verso de la page de renseignements ou sur une page adjacente, est une zone prévue pour des éléments de données optionnels, à utiliser à la discrétion de l'État émetteur ou de l'organisation émettrice.

La Figure 7 montre un modèle de la disposition des éléments de données personnalisés au recto de la page de renseignements d'un PLM.

3.3 Souplesse dimensionnelle des zones I à V

Pour tenir compte des diverses exigences des États émetteurs et des organisations émettrices, les dimensions et la forme des zones I à V peuvent être modifiées, dans les limites des spécifications dimensionnelles générales de la page de renseignements du PLM. Toutes les zones doivent cependant être délimitées par des lignes droites se coupant à angles droits (90 degrés). Il est recommandé de ne pas imprimer les limites de zones sur la page de renseignements du PLM. La Figure 8 montre la position nominale des zones.

Si un État émetteur ou une organisation émettrice choisit de produire une page de renseignements comportant une bordure transparente ou toute autre bordure non imprimable, il en résultera une réduction de la surface disponible dans les différentes zones. Les dimensions totales de la page de renseignements du PLM et les limites des zones doivent être mesurées à partir du bord extérieur de cette bordure, qui est le bord extérieur de la page de renseignements.

La zone I doit être située le long du bord supérieur de la page de renseignements du PLM et s'étendre sur toute la dimension de $125,0 \pm 0,75$ mm ($4,92 \pm 0,03$ in). (Le bord supérieur est celui qui coïncide avec le dos du PLM.) L'État émetteur ou l'organisation émettrice peut au besoin modifier la dimension *verticale* de la zone I, mais celle-ci doit être suffisante pour que les éléments de données figurant dans cette zone soient lisibles et elle ne doit pas dépasser 17,9 mm (0,70 in).

La zone V doit être située de façon que son bord gauche coïncide avec le bord gauche de la page de renseignements du PLM, comme le montre la Figure 8. Les dimensions du portrait figurant dans la zone V sont spécifiées au champ 19 du § 4.1.1.1, répertoire des éléments de données de la ZIV.

La zone V peut être déplacée *verticalement* le long du bord gauche de la page de renseignements du PLM et recouvrir une partie de la zone I, pourvu que les renseignements figurant dans l'une ou l'autre de ces zones ne soient pas masqués.

La limite supérieure de la zone II doit coïncider avec la limite inférieure de la zone I.

Si une disposition particulière exige que les champs du nom s'étendent sur toute la largeur de la page de renseignements du PLM, la zone II peut s'étendre jusqu'à la dimension totale de $125,0 \pm 0,75$ mm ($4,92 \pm 0,03$ in) de la page. Si la dimension totale est employée, la zone II doit recouvrir une partie de la zone V. Dans ce cas, les États émetteurs et les organisations émettrices doivent veiller à ce que les renseignements figurant dans l'une ou l'autre de ces zones ne soient pas masqués.

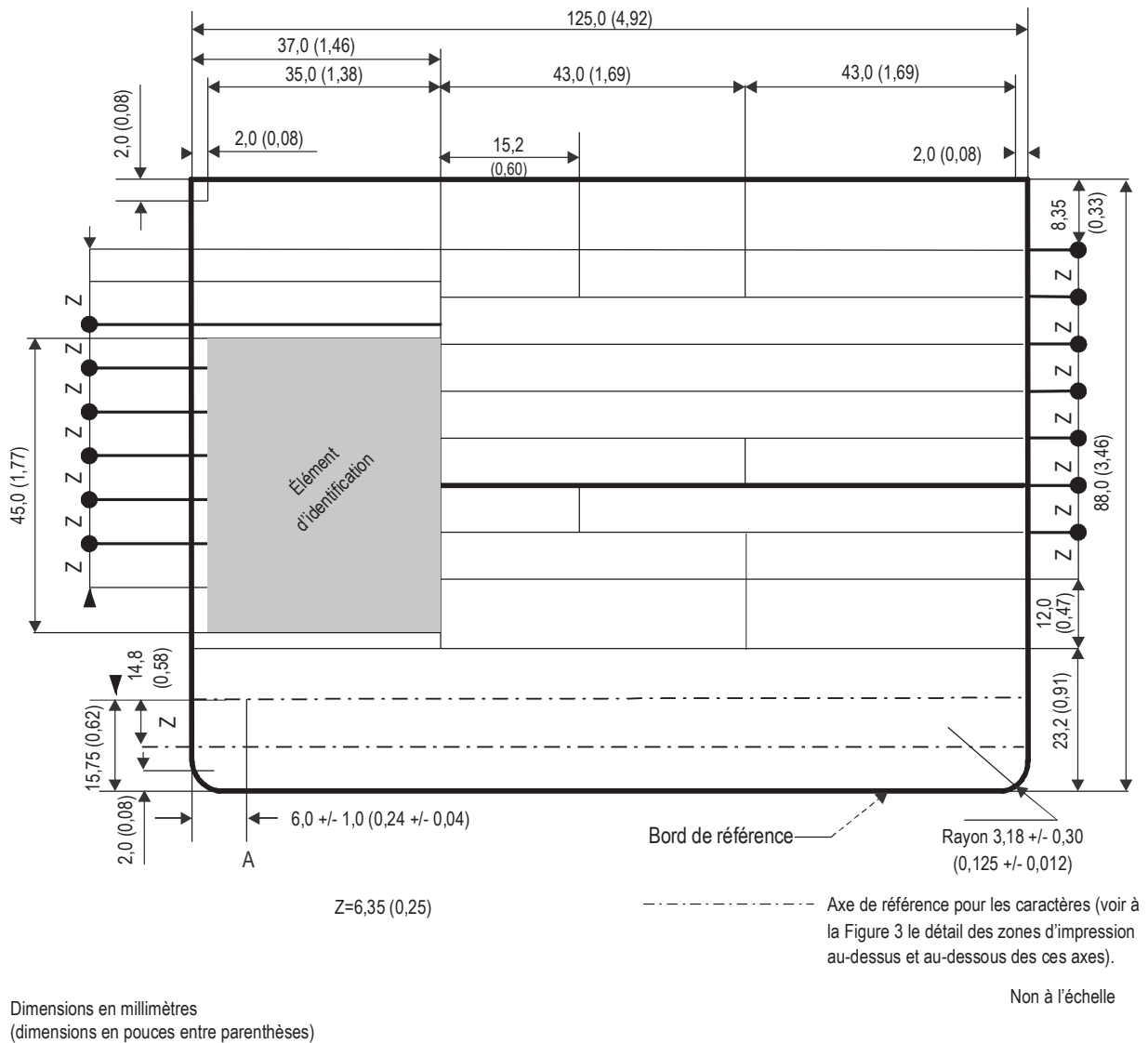


Figure 7. Gabarit pour les champs de personnalisation des renseignements

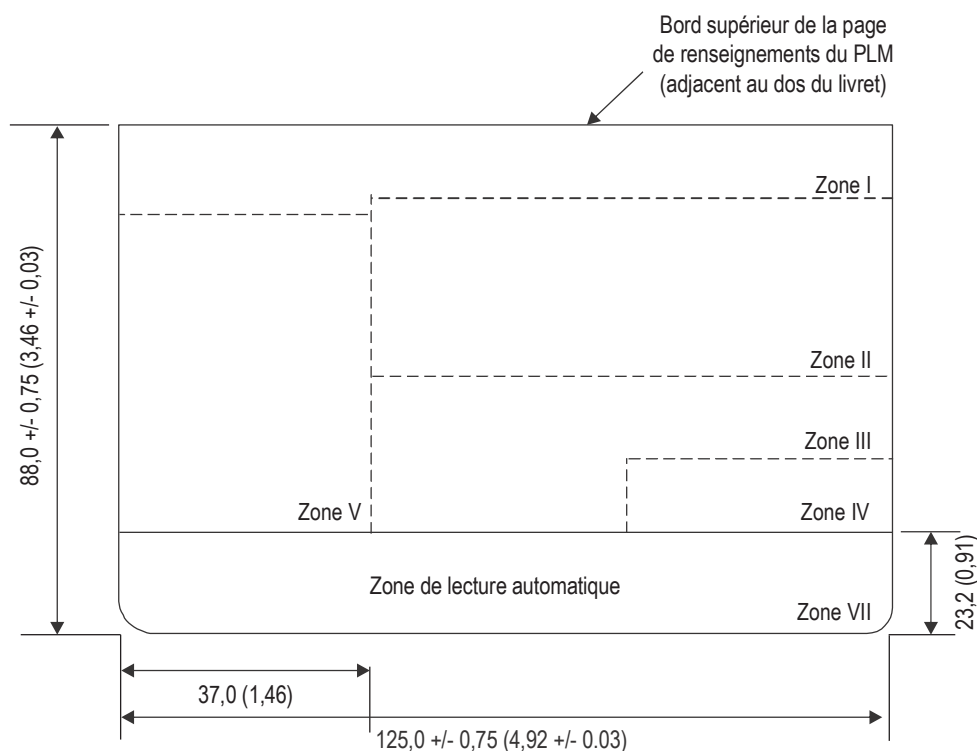
Note 1.— Pour tenir compte des variations qui peuvent se produire durant la fabrication du PLM, une tolérance de $\pm 1,0$ mm ($\pm 0,04$ in) est autorisée pour la dimension de 23,2 mm (0,91 in) de la ZLA ; à l'intérieur de cette tolérance globale, la limite entre la ZIV et la ZLA ne doit pas présenter une inclinaison supérieure à 0,5 mm (0,02 in) sur la dimension de 125,0 mm (4,92 in).

Note 2.— « A » — Aucun texte ne doit figurer à gauche de cette ligne dans la ZLA.

Note 3.— À l'exception du fond de sécurité, aucune impression ne doit figurer dans les marges de 2,0 mm (0,08 in).

Note 4.— Les délimitations des champs devraient être omises sur la page de renseignements du PLM réel.

Note 5.— Lorsque la photographie imprimée occupe la surface maximale de 35 mm x 45 mm dans la zone V, une tolérance horizontale supplémentaire de 2 mm est admise.



Dimensions en millimètres
(dimensions en pouces entre parenthèses)

Non à l'échelle

Figure 8. Emplacement nominal des zones I à V

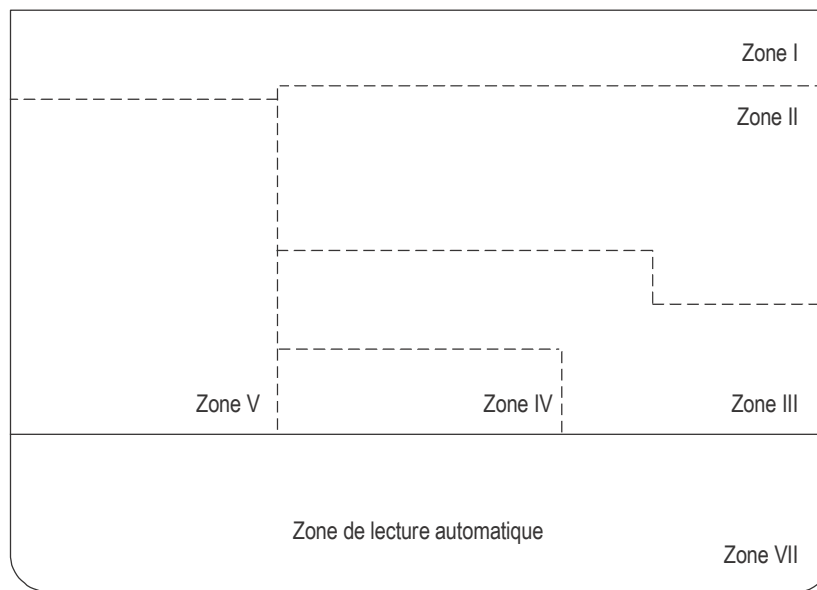
Note 1.— Les lignes pointillées indiquent des limites de zones dont la position n'est pas fixe, ce qui donne aux États émetteurs et aux organisations émettrices de la souplesse dans la présentation des données. Voir le § 3.3.

Note 2.— Lorsqu'elle est utilisée, la zone VI est située au verso de la page de renseignements ou sur une page adjacente.

La limite inférieure de la zone II peut être positionnée à la discrétion de l'État émetteur ou de l'organisation émettrice. Il faut laisser suffisamment d'espace pour les zones III et IV au-dessous de cette limite. Celle-ci ne doit pas nécessairement être rectiligne sur toute la dimension de $125,0 \pm 0,75$ mm ($4,92 \pm 0,03$ in) de la page de renseignements du PLM. Voir la Figure 9.

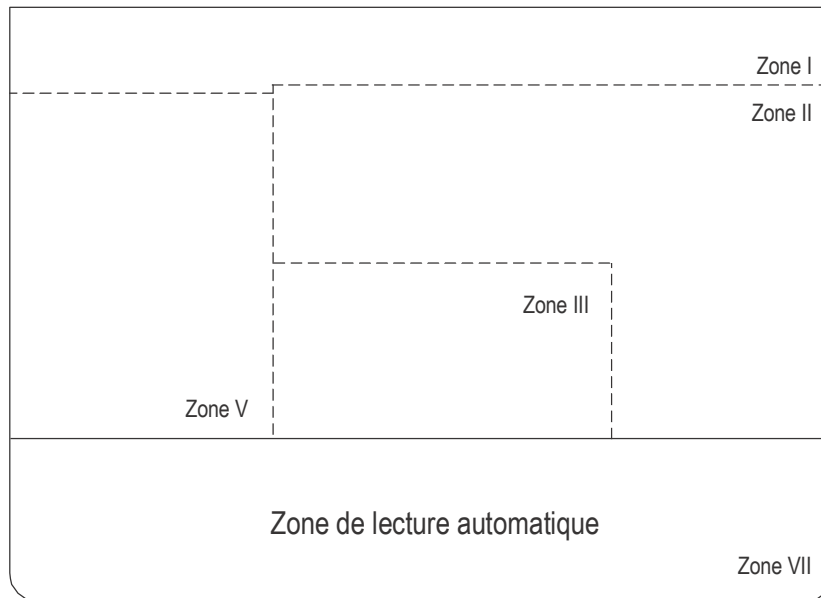
La zone III devrait commencer à la limite verticale droite de la zone V et peut s'étendre, à la discrétion de l'État émetteur ou de l'organisation émettrice, jusqu'au bord droit de la page de renseignements du PLM. Les Figures 9 et 10 montrent des possibilités de disposition des zones permises aux États émetteurs et aux organisations émettrices.

Si la zone IV est placée sur la page de renseignements du PLM, elle doit être située sur le recto de la page au bas de la ZIV, son bord inférieur coïncidant avec le bord supérieur de la ZLA. Les Figures 8 et 9 montrent deux positions possibles pour la zone IV. La Figure 10 montre un cas où la zone IV a été placée sur une page adjacente à la page de renseignements du PLM.



Non à l'échelle

Figure 9. Exemple de disposition possible des zones montrant une limite en marche d'escalier entre les zones II et III



Non à l'échelle

Figure 10. Exemple de disposition possible des zones, dans lequel la zone IV (signature) est placée sur une page adjacente et la zone III est disposée de manière à ne pas s'étendre jusqu'au bord droit de la page de renseignements

La zone IV peut aussi déborder sur la zone V, mais cette pratique n'est pas recommandée. Dans ce cas, les États émetteurs et les organisations émettrices doivent veiller à ce que les renseignements contenus dans l'une ou l'autre de ces zones ne soient pas masqués. Voir la Figure A-3 de l'Appendice A.

Si un État émetteur ou une organisation émettrice souhaite inclure une image d'une empreinte digitale du titulaire du PLM, cette image peut être placée dans l'espace destiné à la zone II, comme le montre la Figure A-4 de l'Appendice A.

4. CONTENU DE LA PAGE DE RENSEIGNEMENTS DU PLM

4.1 Zone d'inspection visuelle (ZIV) (zones I à VI)

La Partie 3 du Doc 9303 donne des renseignements sur la police et la taille des caractères, l'interlignage, les langues et le jeu de caractères à employer dans la ZIV.

Si un champ ou un élément de données optionnel est inutilisé, les renseignements peuvent être répartis plus également dans la zone d'inspection visuelle de la page de renseignements du PLM, en respectant les dispositions relatives à l'ordre de présentation des zones et des éléments de données.

4.1.1 Répertoire des éléments de données

Les éléments de données de la ZIV sont décrits ci-après :

4.1.1.1 Répertoire des éléments de données de la ZIV

<i>N° de champ/ de zone</i>	<i>Élément de données</i>	<i>Spécifications</i>	<i>Nbre maximal de positions de caractères</i>	<i>Références et notes*</i>
01/I (Obligatoire)	État émetteur ou organisation émettrice (en toutes lettres)	Le nom de l'État émetteur ou de l'organisation émettrice du PLM doit être écrit en toutes lettres. Voir les précisions dans le Doc 9303-3.	Variable	Notes a, c, d, f, g. S'il est omis de ce champ, il doit figurer sur une page adjacente ou précédente du passeport.
02/I (Obligatoire)	Document	Mot correspondant à « passeport » dans la langue de l'État émetteur ou de l'organisation émettrice, suivi, si cette langue n'est pas le français, l'anglais ou l'espagnol, du mot PASSEPORT (français), PASSPORT (anglais) ou PASAPORTE (espagnol). Voir les précisions dans le Doc 9303-3.	Variable	Notes a, c, d, g, m, n. S'il est omis de ce champ, il doit figurer sur une page adjacente ou précédente du passeport.

N° de champ/ de zone	Élément de données	Spécifications	N ^{bre} maximal de positions de caractères	Références et notes*
03/I (Obligatoire)	Code de document	Lettre capitale P pour désigner un PLM. Une capitale supplémentaire peut être employée, à la discrétion de l'État émetteur ou de l'organisation émettrice, pour désigner d'autres types de passeports, tels qu'un PLM délivré au personnel diplomatique, un PLM délivré pour des missions officielles ou un passeport délivré à une fin particulière.	2	Notes a, g, l, m.
04/I (Obligatoire)	État émetteur ou organisation émettrice (identification codée)	Forme abrégée, selon le code à trois lettres spécifié dans le Doc 9303-3.	3 Fixe	Notes a, f, l.
05/I (Obligatoire)	Numéro de passeport	Numéro donné par l'État émetteur ou l'organisation émettrice pour identifier le document de manière univoque par rapport à tous les autres DVLM émis par l'État ou l'organisation. Voir les précisions dans le Doc 9303-3.	9	Notes a, b, c, g, l.
06/07/II (Obligatoire)	Nom	Nom complet du titulaire, identifié par l'État émetteur ou l'organisation émettrice. Voir les précisions dans le Doc 9303-3.	Variable	Notes a, c, g, k, l.
06/II (Obligatoire)	Identifiant primaire	Élément principal ou éléments principaux du nom du titulaire décrits dans le Doc 9303-3. Si cet élément ou ces éléments (p. ex., dans le cas d'un nom composé) ne peuvent être inscrits en entier ou dans le même ordre, faute d'espace dans les champs 06 et/ou 07 ou en raison de l'usage national, l'élément ou les éléments les plus importants (déterminés par l'État ou l'organisation) de l'identifiant primaire doivent être inscrits.	Variable	Notes a, c, g, k, l.

N° de champ/ de zone	Élément de données	Spécifications	N ^{bre} maximal de positions de caractères	Références et notes*
07/II (Obligatoire)	Identifiant secondaire	Élément(s) secondaire(s) du nom du titulaire décrits dans le Doc 9303-3. L'élément ou les éléments les plus importants (déterminés par l'État ou l'organisation) de l'identifiant secondaire du titulaire doivent être inscrits en entier, jusqu'aux dimensions maximales du cadre du champ. Au besoin, les autres éléments peuvent être représentés par des initiales. Si le nom du titulaire n'est constitué que d'éléments principaux, ce champ de données doit être laissé en blanc. Un État peut, à son gré, utiliser toute la zone comprenant les champs 06 et 07 comme un champ unique. Dans ce cas, l'identifiant primaire doit être placé en premier et suivi d'une virgule, d'un espace et de l'identifiant secondaire.	Variable	Notes a, c, g, k, l.
08/II (Obligatoire)	Nationalité	Voir les précisions dans le Doc 9303-3.	Variable	Notes a, c, f, g, l, o.
09/II (Obligatoire)	Date de naissance	Date de naissance du titulaire, selon les registres de l'État émetteur ou de l'organisation émettrice. Pour les dates inconnues, voir le Doc 9303-3.	Variable	Notes a, b, c, g, l.
10/II (Optionnel)	Numéro personnel	Champ utilisé facultativement pour un identifiant personnel attribué au titulaire par l'État émetteur ou l'organisation émettrice. Voir les précisions dans le Doc 9303-3.	Variable	Notes a, b, c, e, g.
11/II (Obligatoire)	Sexe	Sexe du titulaire, à indiquer par l'initiale employée couramment dans la langue de l'État émetteur ou de l'organisation émettrice, suivie, si une traduction en français, en anglais ou en espagnol est nécessaire, d'un caractère oblique et de la capitale F (féminin), M (masculin) ou X (sexe non spécifié).	3	Notes a, c, g, l, p.
12/II (Élément optionnel dans la zone obligatoire)	Lieu de naissance	Champ facultatif employé pour la ville et l'État de naissance du titulaire. Voir les précisions dans le Doc 9303-3.	Variable	Notes a, c, e, f, g.

N° de champ/ de zone	Élément de données	Spécifications	N ^{bre} maximal de positions de caractères	Références et notes*
13/II (Élément optionnel dans la zone obligatoire)	Éléments de données personnelles optionnels	Éléments de données personnelles optionnels, par exemple identifiant personnel ou empreinte digitale, à la discrétion de l'État émetteur ou de l'organisation émettrice. Si une empreinte digitale est insérée dans ce champ, elle devrait être représentée à l'échelle de l'original (1:1). Si une date est indiquée, elle doit l'être sous la forme décrite dans le Doc 9303-3.	Variable	Notes a, b, c, e, g, i.
14/III (Obligatoire)	Date de délivrance	Voir les précisions dans le Doc 9303-3.	Variable	Notes a, b, c, g, i, l.
15/III (Obligatoire)	Autorité ou organisation émettrice	Autorité ou organisation émettrice du PLM. Ce champ doit être utilisé pour indiquer l'autorité de délivrance ou l'organisation émettrice et, à titre facultatif, son emplacement, qui peut être personnalisé dans ce champ. Voir les précisions dans le Doc 9303-3.	Variable	Notes a, b, c, f, g, j, l.
16/III (Obligatoire)	Date d'expiration	Date d'expiration du PLM. Voir les précisions dans le Doc 9303-3.	Variable	Notes a, b, c, g, l.
17/III (Élément optionnel dans la zone obligatoire)	Éléments de données optionnels sur le document	Éléments d'information optionnels se rapportant au document. Voir les précisions dans le Doc 9303-3.	Variable	Notes a, b, c, e, g.
18/IV (Obligatoire)	Signature ou marque habituelle du titulaire	À la discrétion de l'État émetteur ou de l'organisation émettrice, la signature ou la marque habituelle du titulaire peut être placée dans la zone VI. Les dimensions du champ attribué à la signature ou à la marque habituelle sur la page adjacente peuvent être déterminées par l'État ou l'organisation, sous réserve des limites dimensionnelles générales du PLM. Voir les précisions dans le Doc 9303-3.	Variable	Notes e, j.

N° de champ/ de zone	Élément de données	Spécifications	N ^{bre} maximal de positions de caractères	Références et notes*
19/V (Obligatoire)	Élément d'identification	Ce champ doit contenir un portrait du titulaire. Les dimensions du portrait ne doivent pas être supérieures à 45,0 mm × 35,0 mm (1,77 in × 1,38 in), ni inférieures à 32,0 mm × 26,0 mm (1,26 in × 1,02 in). Ce champ doit être situé à gauche des zones II, III et IV. Voir le Doc 9303-3 pour des précisions supplémentaires relatives au portrait.		Note d.
20/VI (Optionnel)	Éléments de données optionnels	Éléments de données optionnels supplémentaires, laissés à la discrétion de l'État émetteur ou de l'organisation émettrice. Voir les précisions dans le Doc 9303-3.		Notes a, b, c, e, g, i.

* Les notes figurent dans la dernière partie du § 4.2.2.2.

4.1.1.2 Numéro d'accès à la carte

Pour les PLM contenant un circuit intégré sans contact, les États émetteurs ou les organisations émettrices peuvent, à leur discrétion, souhaiter inclure un numéro d'accès à la carte (CAN) sur la page de données ou sur la page adjacente à la page de données afin de faciliter la lecture automatique et la saisie des données de la puce.

Plus précisément, le but du CAN est de permettre l'accès à la puce sans lire la ZLA. Lorsque la puce prend en charge l'établissement de connexion avec authentification par mot de passe (PACE), cela peut être réalisé en ajoutant un CAN. Le CAN et sa position au sein du PLM sont spécifiés comme suit.

Le CAN est un numéro à 6 chiffres composé uniquement de chiffres de 0 à 9. Il n'y a pas de chiffre de contrôle puisque le contrôle est implicitement effectué par le protocole. Le CAN doit inclure une désignation du champ.

Sachant que les États émetteurs ou les organisations émettrices ont des exigences diverses en matière de configuration de la ZIV, le CAN doit figurer soit sur la page de données, soit sur la page adjacente à la page de données, et doit apparaître dans la ZIV. Les positions horizontales et verticales sont laissées à la discrétion de l'État émetteur ou de l'organisation émettrice, mais ne doivent pas chevaucher la zone de portrait (zone V) ni interférer avec la lisibilité des autres données de la ZIV. La police, le champ et l'arrière-plan doivent être conformes aux spécifications de la ZLA énoncées dans le Doc 9303-3.

Le document 9303-11 présente de plus amples informations concernant les spécifications techniques, le calcul et la mise en œuvre des CAN.

4.2 Zone de lecture automatique (ZLA) (zone VII)

4.2.1 Position des données, éléments de données et position de l'impression dans la ZLA

4.2.1.1 Position des données

La ZLA est située au recto de la page de renseignements du PLM. La Figure 3 définit l'emplacement de la ZLA et la position nominale des données dans cette zone.

4.2.1.2 Éléments de données

Les éléments de données correspondant aux champs 03 à 09, 11 et 16 de la ZIV doivent être personnalisés dans la ZLA sous forme lisible par machine, à partir de la position de caractère la plus à gauche dans chaque champ, dans l'ordre indiqué dans les spécifications relatives à la structure des données figurant ci-après. La Figure B-1 de l'Appendice B montre la structure de la ZLA.

4.2.1.3 Position de l'impression

Le bord gauche du premier caractère doit être situé à $6,0 \pm 1,0$ mm ($0,24 \pm 0,04$ in) du bord gauche du document. La Figure 3 montre l'axe de référence des lignes en caractères ROC et la position minimale où doit commencer le premier caractère de chaque ligne. Le positionnement des caractères est indiqué, dans la Figure 7, par ces axes de référence et par les zones d'impression des deux lignes de code.

4.2.2 Structure des données de la ZLA de la page de renseignements du PLM

4.2.2.1 Structure des données de la ligne supérieure de lecture automatique

Caractères de la ZLA (ligne 1)	N° de champ dans la ZIV	Élément de données	Spécifications	Nbre de caractères	Références et notes*
1 et 2	03	Code de document	Le premier caractère doit être P pour désigner un PLM. Une lettre supplémentaire peut être employée, à la discrétion de l'État émetteur ou de l'organisation émettrice, pour désigner un PLM particulier. Si la deuxième position de caractère n'est pas employée à cet effet, elle doit être occupée par le caractère de remplissage (<).	2	Notes a, d, m.
3 à 5	04	État émetteur ou organisation émettrice	Le code à trois lettres spécifié dans le Doc 9303-3 doit être employé. Les espaces doivent être remplacés par des caractères de remplissage (<).	3	Notes a, d, f.

Caractères de la ZLA (ligne 1)	N° de champ dans la ZIV	Élément de données	Spécifications	Nbre de caractères	Références et notes*
6 à 44	06, 07	Nom	Voir les précisions dans le Doc 9303-3.	39 [Identifiant(s) primaire(s), identifiant(s) secondaire(s) et caractères de remplissage]	Notes a, c, d.
		Ponctuation dans le nom	La représentation de la ponctuation n'est pas autorisée dans la ZLA. Pour les spécifications concernant les apostrophes, traits d'union, virgules, etc., voir le Doc 9303-3.		
		Préfixes et suffixes du nom	Voir les précisions dans le Doc 9303-3.		
		Caractère de remplissage	Lorsque l'ensemble des éléments des identifiants primaire et secondaire et des séparateurs (caractères de remplissage) requis ne dépasse pas 39 caractères au total, tous les éléments du nom doivent être insérés dans la ZLA et toutes les positions inutilisées doivent être occupées par des caractères de remplissage (<), répétés au besoin jusqu'à la position 44.		
		Troncation du nom	Lorsque les identifiants primaire et secondaire et les séparateurs (caractères de remplissage) requis dépassent le nombre de positions disponibles pour le nom (c'est-à-dire 39), ils seront tronqués comme suit : Des caractères doivent être supprimés dans un ou plusieurs éléments de l'identifiant primaire jusqu'à ce que trois positions soient libérées permettant d'insérer deux caractères de remplissage (<<) et le premier caractère du premier élément de l'identifiant secondaire. Le dernier caractère (position 44) doit être un caractère alphabétique (A à Z), indiquant ainsi la possibilité qu'il y ait eu troncation.		Notes a, d.

Caractères de la ZLA (ligne 1)	N° de champ dans la ZIV	Élément de données	Spécifications	Nbre de caractères	Références et notes*
			L'identifiant primaire peut en outre être tronqué pour permettre l'insertion de caractères de l'identifiant secondaire pourvu que le champ du nom se termine par un caractère alphabétique (position 44), indiquant ainsi la possibilité qu'il y ait eu troncation.		
			Lorsque le nom n'est constitué que d'un identifiant primaire dont le nombre de caractères dépasse le nombre de positions disponibles, soit 39, des caractères doivent être enlevés d'un ou de plusieurs éléments du nom jusqu'à ce que le dernier caractère dans le champ du nom soit un caractère alphabétique.		

* Les notes figurent dans la dernière partie du § 4.2.2.2.

4.2.2.2 Structure des données de la ligne inférieure de lecture automatique

Caractères de la ZLA (ligne 2)	N° de champ dans la ZIV	Élément de données	Spécifications	Nbre de caractères	Références et notes*
1 à 9	05	Numéro de passeport	Numéro donné par l'État émetteur ou l'organisation émettrice pour identifier le document de façon unique. Les caractères spéciaux ou espaces dans le numéro de passeport tel qu'il figure dans la ZIV doivent être remplacés par le caractère de remplissage (<). Le numéro doit être suivi du caractère de remplissage (<) répété au besoin jusqu'à la position 9.	9	Notes a, b, d.
10		Chiffre de contrôle	Doit être calculé conformément aux spécifications du Doc 9303-3 et positionné comme il est spécifié au § 4.2.4.	1	Notes b, d.
11 à 13	08	Nationalité	Code à trois lettres représentant la nationalité du titulaire, selon la liste donnée dans le Doc 9303-3. Les espaces sont remplacés par des caractères de remplissage.	3	Notes a, d, f.

Caractères de la ZLA (ligne 2)	N° de champ dans la ZIV	Élément de données	Spécifications	Nbre de caractères	Références et notes*
14 à 19	9	Date de naissance	Voir les précisions dans le Doc 9303-3.	6	Notes b, d, i.
20		Chiffre de contrôle	Doit être calculé conformément aux spécifications du Doc 9303-3 et positionné comme il est spécifié au § 4.2.4.	1	Notes b, d.
21	11	Sexe	F = féminin ; M = masculin ; < = non spécifié	1	Notes a, d.
22 à 27	16	Date d'expiration	Voir les précisions dans Doc 9303-3.	6	Notes b, d, i.
28		Chiffre de contrôle	Doit être calculé conformément aux spécifications du Doc 9303-3 et positionné comme il est spécifié au § 4.2.4.	1	Notes b, d.
29 à 42	10	Numéro personnel ou autres éléments de données optionnels	Les caractères spéciaux, y compris les espaces, dans l'identifiant personnel donné au titulaire par l'État émetteur ou l'organisation émettrice doivent être remplacés par le caractère de remplissage (<). Le numéro doit être suivi du caractère de remplissage (<), répété au besoin jusqu'à la position 42. Si le champ de numéro personnel n'est pas utilisé, les positions 29 à 42 de la deuxième ligne de la ZLA devraient être occupées par des caractères de remplissage (<) (voir aussi « chiffre de contrôle », caractère 43 ci-après).	14	Notes a, b, d.
43		Chiffre de contrôle	Doit être calculé conformément aux spécifications du Doc 9303-3 et positionné comme il est spécifié au § 4.2.4. Si le champ de numéro personnel n'est pas utilisé et que des caractères de remplissage (<) sont utilisés dans les positions 29 à 42, le chiffre de contrôle peut être zéro ou le caractère de remplissage (<), au choix de l'État émetteur ou de l'organisation émettrice.	1	Notes b, d.

Caractères de la ZLA (ligne 2)	N° de champ dans la ZIV	Élément de données	Spécifications	Nbre de caractères	Références et notes*
44		Chiffre de contrôle composite	Chiffre de contrôle composite pour les caractères des données lisibles par machine de la ligne inférieure, dans les positions 1 à 10, 14 à 20 et 22 à 43, y compris les valeurs des lettres qui font partie des champs de nombres et leurs chiffres de contrôle. Doit être calculé conformément aux spécifications du Doc 9303-3.	1	Notes b, d.

* Notes sur les répertoires des éléments de données à lecture visuelle et à lecture par machine :

- a) Caractères alphabétiques (A à Z et a à z). Les caractères nationaux peuvent être inclus dans la ZIV. Dans la ZLA, seuls les caractères définis dans le Doc 9303-3 sont utilisés.
- b) Caractères numériques (0-9). Les caractères nationaux peuvent également être inclus dans la ZIV. Dans la ZLA, seuls les caractères numériques 0-9 peuvent être utilisés, comme défini dans le Doc 9303-3.
- c) Les signes de ponctuation peuvent être utilisés dans la ZIV. Dans la ZLA, seuls les caractères de remplissage spécifiés dans le Doc 9303-3 peuvent être utilisés.
- d) La désignation du champ n'est pas imprimée sur le document.
- e) L'emploi d'une désignation pour identifier le champ est laissé au choix de l'État émetteur.
- f) Dans le cas du laissez-passer des Nations Unies, le champ 01 (État émetteur ou organisation émettrice) dans la ZIV doit être rempli par les mots « UNITED NATIONS — NATIONS UNIES ». En conformité avec le caractère international des fonctionnaires des Nations Unies, ni la nationalité ni le lieu de naissance ne doivent être indiqués. La désignation du champ 08 (Nationalité) doit indiquer : « Official of/Fonctionnaire des » et les mots « UNITED NATIONS/NATIONS UNIES », au lieu de la nationalité. Le champ 12 (Lieu de naissance) doit être laissé en blanc. Les codes à utiliser dans le champ 04 (Code de l'État émetteur ou de l'organisation émettrice) de la ZIV, ainsi que dans les positions de caractères 3 à 5 (État émetteur ou organisation émettrice) de la ligne supérieure de la ZLA et dans les positions de caractères 11 à 13 (nationalité) de la ligne inférieure, sont spécifiés dans le Doc 9303-3.
- g) Espace ou espaces vides inclus. Les espaces vides entre les mots sont pris en compte dans le calcul du nombre maximal de caractères permis dans le champ.
- h) Omis intentionnellement dans le répertoire des éléments de données. Dans la sixième édition et les éditions précédentes du Doc 9303, cette note s'appliquait aux portraits adhésifs mais leur utilisation n'est plus autorisée dans les PLM.
- i) La méthode d'écriture des dates est indiquée dans le Doc 9303-3.
- j) L'espace réservé au champ 15 peut être agrandi pour inclure l'espace réservé au champ 18 s'il est choisi de placer la signature ou la marque habituelle du titulaire sur la page adjacente. Dans ce cas, l'autorité ou l'organisation émettrice peut figurer sur deux lignes d'un nombre variable de positions de caractères.

4.2.3.3 Noms tronqués — Identifiant primaire tronqué

a) Un ou plusieurs éléments tronqués jusqu'aux initiales :

Nom : Dingo Potoroo Bennelong Wooloomooloo Warrandyte Warnambool
 ZIV : BENNELONG WOOLOOMOOLOO WARRANDYTE WARNAMBOOL, DINGO POTOROO
 ZLA : P<UT0BENNELONG<W00L00M00L00<WARRANDYTE<W<<DI

b) Un ou plusieurs éléments tronqués :

Nom : Dingo Potoroo Bennelong Wooloomooloo Warrandyte Warnambool
 ZIV : BENNELONG WOOLOOMOOLOO WARRANDYTE WARNAMBOOL, DINGO POTOROO
 ZLA : P<UT0BENNELONG<W00L00M<WARRAND<WARNAM<<DINGO

c) Un ou plusieurs éléments tronqués jusqu'à un nombre fixe de caractères :

Nom : Dingo Potoroo Bennelong Wooloomooloo Warrandyte Warnambool
 ZIV : BENNELONG WOOLOOMOOLOO WARRANDYTE WARNAMBOOL, DINGO POTOROO
 ZLA : P<UT0BENNEL<W00L00<WARRAN<WARNAM<<DINGO<POTO

4.2.3.4 Noms qui s'insèrent dans le plus grand nombre de positions disponibles dans le champ du nom, indiquant la possibilité qu'il y ait eu troncation par la lettre en dernière position, mais qui ne sont pas tronqués.

Nom : Jonathon Warren Trevor Papandropoulos
 ZIV : PAPANDROPOULOUS, JONATHON WARREN TREVOR
 ZLA : P<UT0PAPANDROPOULOUS<<JONATHON<WARREN<TREVOR

Note.— Bien qu'un caractère alphabétique figure à la 44^e position de cette ligne supérieure de lecture automatique du passeport, ce nom n'est pas tronqué, mais il faut supposer qu'il a pu l'être.

4.2.4 Chiffres de contrôle dans la ZLA

La structure des données de la ligne inférieure de lecture automatique spécifiée au § 4.2.2.2 prévoit l'inclusion de cinq chiffres de contrôle, comme suit :

Chiffre de contrôle	Positions de caractères (ligne inférieure de la ZLA) employées pour le calcul du chiffre de contrôle	Position du chiffre de contrôle (ligne inférieure de la ZLA)
Numéro du passeport	1 – 9	10
Date de naissance	14 – 19	20
Date d'expiration	22 – 27	28
Numéro personnel	29 – 42	43
Chiffre de contrôle composite	1 – 10, 14 – 20, 22 – 43 <i>Note.</i> — Les positions 11-13 et 21 sont exclues du calcul du chiffre de contrôle composite.	44

4.3 Représentation de l'État émetteur ou de l'organisation émettrice et de la nationalité du titulaire dans la ZLA et la ZIV

L'emploi de codes de pays à trois lettres est obligatoire dans la ZLA et dans le champ 04 de la ZIV ; il est optionnel pour la nationalité du titulaire dans la ZIV. Les emplacements spécifiques sont indiqués dans le tableau ci-après :

	Zone	N° de champ	N° de position de caractère	Nombre de positions
État émetteur ou organisation émettrice	ZIV	04	3 – 5	3
	ZLA (ligne supérieure)			3
Nationalité du titulaire	ZIV	08	11 – 13	variable
	ZLA (ligne inférieure)			3

5. RÉFÉRENCES (NORMATIVES)

- ISO/IEC 7810 ISO/IEC 7810:2019, *Identification cards — Physical characteristics* (Cartes d'identification — Caractéristiques physiques).
- ISO/IEC 18745-1 ISO/IEC 18745-1:2018, *Test methods for machine readable travel documents (MRTD) and associated devices — Part 1: Physical test methods for passport books (durability)* [Méthodes d'essais pour documents de voyage lisibles par machine et dispositifs associés — Partie 1 : Méthodes d'essais physiques pour livrets de passeport (durabilité)]

— — — — —

ISBN 978-92-9265-451-1



9

789292

654511